

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 3 décembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Delphine BERNARD à Magali NEGRE
Nicole CATHALA à Françoise CANOVAS

Secrétaire de séance : Muriel VISTE

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE PAR Mme ESCAFFIT Anne-Marie et Mr ESCAFFIT Claude

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la proposition de Mr et Mme ESCAFFIT Anne-Marie et Claude concernant une partie de la parcelle section B 657 pour une contenance de 37 ca (partie B), renumérotée en date du 21 novembre 2025 parcelle section B 1932 située 10-12 Rue de la Mansonne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE à l'unanimité la rétrocession à la commune et l'intégration au domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 1932 (37 ca)

Cette rétrocession sera effectuée à l'euro symbolique
Cette rétrocession sera effectuée par acte administratif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Le secrétaire de Séance : Muriel VISTE

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 18 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 18 décembre 2025



